



**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 30 mars 2023  
Convocation du : 24 mars 2023  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacques DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Dominique BAILLEUL

DE23.051

**FINANCES****BUDGET**

OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT  
 AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT  
 OPÉRATION COMPTABLE N°331  
 « EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE LEO LAGRANGE »  
 « REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE LEON BLUM »  
 MODIFICATION

*Autorisation - Approbation*

380

Par délibération DE19.094 du 4 juillet 2019, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour l'extension du restaurant scolaire Léo Lagrange. Elle a été modifiée par délibération DE22.033 du 24 mars 2022.

L'AP/CP est de nouveau appelée à évoluer, tant en termes financiers qu'en termes calendaires.

En effet, les derniers rendus de l'étude menée en 2022 montrent un net renchérissement du projet, qui dépasserait – à l'heure actuelle – les 4,6 M€.

Ceci amène à devoir reporter la concrétisation du projet, afin de respecter la programmation pluriannuelle d'investissement en cours.

Dès lors, il s'avère nécessaire de reprendre les études initiales permettant la réalisation des travaux sur le restaurant scolaire Léon Blum afin d'améliorer le secteur dédié à la fabrication des repas.

Cette AP/CP est donc amenée à changer de dénomination : Réhabilitation du restaurant scolaire Léon Blum.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
		2018	2019	2020
Extension du restaurant scolaire Léo Lagrange	<u>2 200 000 €</u>	0 €	128 000 €	2 072 000 €

AP/CP actuelle :

Montant de l'AP : 2 200 000 €						
Montant des CP						
Réalisés en 2018	Réalisés en 2019	Réalisés en 2020	Réalisés en 2021	2022	2023	2024
0 €	0 €	0 €	0 €	31 000 €	100 000 €	2 069 000 €

Nouvelle AP/ CP :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2022	2023	2024	2025
Réhabilitation du restaurant scolaire Léon Blum	<b><u>2 200 000 €</u></b>	16 188 €	99 652 €	500 000 €	1 583 812 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus

- d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption des budgets 2023 à 2025, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2023 à 2025 indiqués dans le tableau ci-dessus (chapitres 20, 21 et 23).

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

**Dominique BAILLEUL**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAËSEBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille